

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE
DAX
COMMUNE DE SOUPROSSE

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents et
représentés :

15

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 Septembre 2021 à 18 H

Sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS, Maire.

Présents : M. DUCOS Christian – Mme DUFAU Sylvie - M. DUPOUY Philippe - Mme LAPEYRE Colette - M. GUEHEL Dominique – Mme RASOAMAHARO Marlène - Mme ROQUES Laurence - M. LACOUTURE Éric - Mme MAUVOISIN Christine - M. LARREZET Xavier - Mme DOUSSAN Béatrice - M. BATS Aurélien - M. JABOT David

Absents excusés : Mme CARRERE Françoise (donne pouvoir à M. GUEHEL Dominique) – M. SAUBIGNAC Thierry (donne pouvoir à M. LACOUTURE Eric)

Secrétaire de séance : M. BATS Aurélien

Date de convocation : 27 Août 2021

DCM 2021.09.049

Révision loyer pharmacie LOUGUET

Rapporteur : Christian DUCOS

Vu les délibérations du Conseil municipal en dates des 26 Mars 2012 et 24 Septembre 2012 décidant d'attribuer la location du local communal à usage de pharmacie situé au n° 60 avenue Hagenthal le Bas -40250 SOUPROSSE- à Monsieur LOUGUET Philippe, pharmacien, à compter du 1^{er} octobre 2012,

Conformément au contrat de bail à usage professionnel signé le 03 Août 2012, et notamment l'article 7 – REVISION DU LOYER,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE de réviser le loyer du local communal à usage de pharmacie situé au n° 60 ave Hagenthal le Bas à compter du 1^{er} octobre 2021,

Montant du loyer révisé : 931,49 € (Neuf cent trente et un euros et quarante-neuf cents)

DCM 2021.09.050

Facturation divers travaux

Rapporteur : Philippe DUPOUY

Le rapporteur informe l'assemblée que divers travaux ont été effectués par les employés communaux chez des particuliers.

Il est proposé à l'assemblée de refacturer ces travaux à qui de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de facturer les fournitures et divers travaux réalisés comme suit :

- Travaux de terrassement pour Mme JUSTES Josette – 317 Avenue du 19 mars 1962 - 40250 Souprosse pour un montant total de 46,40 €
Location mini pelle sans chauffeur 1.6 h x 29 € = 46,40 €
- Travaux de terrassement pour M. LARROQUE Jean Marc – 97 Chemin de Saint Pierre – 40250 Souprosse pour un montant total de 232,00 €
Location mini pelle sans chauffeur 8 h x 29 € = 232.00 €
- Travaux de terrassement EARL LES GENETS – 1433 Route d'Aurice – 40250 Lamothe pour un montant de 225,00 €
Fourniture 3 écobox Ø 300 x 75 € : 225,00 €
- Travaux divers chez M CLAIN Jean Fred – 100 Allée de Peyroutic -40250 SOUPROSSE (à adresser 8 Avenue du Grand Cerf - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT) pour un montant total de 295,00 €
Forfait travaux : 295 €
- Travaux de réparation du gyrobroyeur forestier pour le compte de l'ACCA de Souprosse – 40250 SOUPROSSE pour un montant total de 565,56 €

DCM 2021.09.051

Subventions aux associations

Rapporteur : Christian DUCOS

VU le budget primitif 2021 de la commune voté le 22 Mars 2021 et notamment l'annexe « Subventions versées dans le cadre du vote du budget » listant les associations bénéficiaires d'une subvention ainsi que le montant accordé par le conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions obligatoires pour en obtenir le versement, à savoir, une demande par courrier sollicitant l'octroi d'une subvention, accompagnée du bilan financier 2020 et du budget prévisionnel 2021.

Monsieur le Maire précise que l'ACCA de Souprosse a sollicité une subvention pour l'exercice 2021 :

- ACCA de SOUPROSSE : Subvention 2021 : 400 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention accordée à l'ACCA de Souprosse.

DCM 2021.09.052

Subvention exceptionnelle à l'association LES 2 ROUES DU DESERT

Rapporteur : Christian DUCOS

Exposé :

La prochaine édition du raid étudiant le 4L TROPHY démarrera en février 2022 pour sa 25^{ème} édition.

Adrien BIBES domicilié à SOUPROSSE a décidé de prendre part à cette aventure avec son équipier Anthony BOUTET étudiant lui-aussi à BORDEAUX.

Le Raid 4L TROHY, course d'orientation mythique, consiste à rallier Biarritz à Marrakech au Maroc et a pour but principal d'aider les populations locales du MAROC en collaboration avec La Croix Rouge Française et Enfant du Désert.

Les deux équipiers ont formé l'association LES 2 ROUES DU DESERT pour faciliter la collecte de fonds financiers ou matériels et nous présentent aujourd'hui leur dossier de sponsoring avec leur budget prévisionnel et sollicitent une subvention auprès du conseil municipal afin de concrétiser leur projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et compte tenu du caractère humanitaire de ce raid,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association LES 2 ROUES DU DESERT d'un montant de 200 €.

DCM 2021.09.053

Renouvellement convention mutualisation de matériels techniques entre la Commune d'Audon et la Commune de Souprosse

Rapporteur : Christian DUCOS

Monsieur le Maire précise que la Commune d'AUDON a établi un projet de convention entre les communes d'AUDON et de SOUPROSSE pour la mutualisation de matériels techniques propriétés de la Commune d'AUDON :

- tracteur agricole NEW HOLLAND BB-510-ZE et Nacelle élévatrice FAMA

Le tracteur et la nacelle élévatrice ne sont pas dissociables pour des raisons de sécurité et le tarif proposé à la location est de 80 € TTC par jour de location.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée régissant les conditions de mutualisation des matériels techniques (tracteur et nacelle élévatrice appartenant à la Commune d'AUDON) entre les communes d'AUDON et de SOUPROSSE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation de matériel avec la Commune d'AUDON ;

PRECISE que cette convention prend effet le 1^{er} Octobre 2021, pour une durée de 1 an et fera l'objet d'une actualisation à son terme.

Table des délibérations de la séance du 03 Septembre 2021

2021.09.049 – Révision loyer pharmacie LOUGUET

2021.09.050 – Facturation divers travaux

2021.09.051 – Subventions aux associations

2021.09.052 - Subvention exceptionnelle à l'association Les 2 ROUES DU DESERT

2021.09.053 - Renouvellement convention mutualisation de matériels techniques entre la Commune d'Audon et la Commune de Souprosse